

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADALBERT

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Adalbert, tenue le **6 décembre 2021** à l'heure et au lieu ordinaire des séances du conseil.

Sont présents(es) les conseillers(ères) :

Siège #1 - Marjolaine Leblanc
Siège #2 - Vanessa Chouinard
Siège #3 - France Thibodeau
Siège #4 - Simon Bourgault
Siège #5 - Véronique Côté
Siège #6 - Catherine Bilodeau

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, René Laverdière.

Magguy Mathault, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

01- OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1489-2021 du 29 septembre 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 10 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'À partir du 28 mai, les municipalités en zones jaunes ou vertes doivent permettre la présence du public lors des séances du conseil, sauf si :

- La municipalité n'est pas en mesure d'accepter la présence du public en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien à d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes;
- Tous les membres du conseil assistent à la séance par un moyen de communication permis par l'arrêté 2020-029 du 6 avril 2020.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vanessa Chouinard et résolu :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue avec la présence du public selon les règles sanitaires applicables

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2021-12
155**

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marjolaine Leblanc, appuyé par Vanessa Chouinard et résolu d'adopter l'ordre du jour en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

**2021-12
156**

03.01 - Séance ordinaire du 15 novembre 2021

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 novembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Véronique Côté, appuyé par France Thibodeau et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04 - LÉGISLATION

**2021-12
157**

04.01 - Dépôt du registre public des déclarations de dons, marques d'hospitalité et autres avantages reçus

ATTENDU QUE selon le code d'éthique et déontologie des élus municipaux, tout avantage reçu par un membre du conseil municipal qui n'est pas de nature purement privé doit, lorsque sa valeur excède 200 \$, faire l'objet, dans les 30 jours de sa réception, d'une déclaration écrite de la directrice générale de la Municipalité;

ATTENDU QUE la déclaration doit contenir une description adéquate de l'avantage reçu, et préciser le nom du donateur ainsi que la date et les circonstances de sa réception;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière tien un registre public de ces déclarations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Simon Bourgault, appuyé par Véronique Côté et résolu;

QUE les membres du Conseil entérinent le dépôt du registre des déclarations de tout don, marques d'hospitalités et autres avantages reçus par les élus durant l'année 2021 selon la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

QU'aucun élu n'a déclaré de dons, marques d'hospitalités et autres avantages pour l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2021-12
158**

04.02 - Dépôt du formulaire DGE-1038

ATTENDU QUE selon l'article 513.2 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (LERM) le trésorier doit déposer pour chacune des candidatures le formulaire (DGE-1038) au Conseil municipal;

ATTENDU QUE toute personne ayant produit une déclaration de candidature lors de l'élection, doit remettre au trésorier un formulaire, Liste des donateurs et rapport de dépenses (DGE-1038) de tous les élus(es);

Il est proposé par Marjolaine Leblanc, appuyé par Vanessa Chouinard et résolu :

QUE la greffière-trésorière dépose les formulaires Liste des donateurs et rapport de dépenses (DGE-1038) de tous les élus(es);

QUE les formulaires remis par les candidats soient transmis par la Direction générale de la municipalité au Directeur général des élections du Québec tel que prévu à la Loi des élections et référendums dans les municipalités (LERM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2021-12
159**

04.03 - Dépôt du rapport d'élection

Il est proposé par Simon Bourgault, appuyé par France Thibodeau et résolu d'accepter et de confirmer le dépôt du rapport d'élection du 7 novembre dernier par la présidente d'élection Magguy Mathault. L'accusé réception dudit rapport transmis par courriel le 7 octobre 2021 au Directeur général des Élections du Québec (DGEQ) est également déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2021-12
160**

04.04 - Adoption du calendrier des séances du conseil

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par Rémi Vaillancourt, appuyé par Vanessa Chouinard et résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021 et qui débiteront à 19h00;

- MARDI, le 11 janvier
- LUNDI, le 7 février
- LUNDI, le 7 mars
- LUNDI, le 4 avril

- LUNDI, le 2 mai
- LUNDI, le 6 juin
- LUNDI, le 4 juillet
- LUNDI, le 1er août
- MARDI, le 6 septembre
- LUNDI, le 3 octobre
- LUNDI, le 7 novembre
- LUNDI, le 5 décembre

QUE ladite résolution est actuellement déposée au bureau de la directrice générale, soit au bureau municipal de Saint-Adalbert où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures du bureau.

04.05 - Présentation - Fonctionnement et mandats MRC

Un courriel sera transmis à madame Marie-Josée Bernier à la MRC de L'Islet afin de lui mentionner que tous les élus désirent participer à la présentation sur le fonctionnement et les mandats de la MRC.

04.06 - Formation des élus sur l'éthique et la déontologie

Un courriel sera transmis au directeur général de la MRC, Patrick Hamelin afin de lui mentionner que tous les élus désirent recevoir la formation obligatoire sur l'éthique et la déontologie en mode virtuel.

05 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2021-12
161

05.01 - Acceptation des comptes

Il est proposé par France Thibodeau, appuyé par Simon Bourgault et résolu d'autoriser le paiement des comptes suivants au montant de 24 556.15 \$

Payable par chèques	493.92 \$
Payable par dépôts directs	24 062.23 \$
TOTAL	24 556.15 \$

La vérification des factures à la pièce a été faite par le maire René Laverdière et par les conseillères Marjolaine Leblanc et Vanessa Chouinard. Tous ont apposés leurs signatures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-12
162

05.02 - Acceptation des dépenses incompressibles

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés et les remises de l'employeur.

En conséquence,

Il est proposé par Marjolaine Leblanc, appuyé par Véronique Côté et résolu :

- que les comptes du mois de février 2021 soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

Comptes payés	23 540.33 \$
Salaires nets versés	16 215.08 \$
Remises de l'employeur	8 052.16 \$
TOTAL	47 807.57 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2021-12
163**

05.03 - Adoption des journaux

Il est proposé par Vanessa Chouinard, appuyé par Catherine Bilodeau et résolu d'accepter les journaux généraux suivants :

Journal général # 2021-11-25, CORR-11-11 à CORR-11-26 : Transfert de dépenses pour les attribuer au bon compte.

Journal général # EJ-10-36 à EJ-10-39 : Conciliation d'octobre 2021

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2021-12
164**

05.04 - Avis de motion - Adoption du budget 2022

La conseillère Marjolaine Leblanc donne avis de motion à l'effet qu'un règlement concernant le budget de la Municipalité pour l'année 2022 sera proposé pour étude et adoption lors d'une session du conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2021-12
165**

05.05 - Avis de motion - Règlement de taxation 2022

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code Municipal, la conseillère Véronique Côté donne avis de motion de la présentation, pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un règlement décrétant les taux de taxes foncières générales, de tarification pour services municipaux et des dispositions administratives. Les taux de taxation sont établis selon le budget 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2021-12
166**

05.06 - Transfert des disponibilités budgétaires

Il est proposé par Simon Bourgault, appuyé par Marjolaine Leblanc et résolu d'autoriser la directrice générale Magguy Mathault et/ou la greffière-trésorière adjointe à effectuer les transferts nécessaires selon les disponibilités budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-12
167

05.07 - Adoption du budget de la MRC de L'Islet 2022

Suite à la présentation du budget de la MRC de L'Islet par la directrice générale Magguy Mathault, il est proposé par Catherine Bilodeau, appuyé par Vanessa Chouinard et résolu d'approuver le budget de la MRC de L'Islet pour l'année 2022 avec une quote-part pour la Municipalité de Saint-Adalbert de 70 878 \$ et se répartissant comme suit :

Administration générale	20 699 \$
Développement économique	4 466 \$
Rémunération des élus	5 463 \$
Évaluation foncière	21 736 \$
Aménagement du territoire	7 605 \$
Géomatique	2 227 \$
Sécurité incendie	5 069 \$
Gestion des cours d'eau	564 \$
Gestion des matières résiduelles	2 751 \$
Transport collectif	0 \$
IRM (Imagerie par résonance magnétique)	299 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-12
168

05.08 - Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1^{er} janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT que le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

En conséquence, il est proposé par France Thibodeau

Appuyé par Simon Bourgault

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE CRÉER un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

QUE ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-12
169

05.09 - Dépôt des audits de conformité pour l'adoption du budget et du plan triennal d'immobilisations

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec (CMQ) a annoncé, en mai 2021, des travaux d'audit concernant l'adoption du budget et du plan triennal d'immobilisation dans l'ensemble des municipalités locales qui entrent dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont été réalisés par la Vice-présidente à la vérification de la Commission et que des rapports d'audit de conformité de cette dernière ont été produits et seront rendus publics;

CONSIDÉRANT QUE ces rapports doivent être déposés à la première séance du conseil de la municipalité qui suit leur réception, comme prévu à l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*;

CONSIDÉRANT QUE la Commission demande de transmettre une copie certifiée conforme de la résolution du conseil municipal officialisant le dépôt de ces rapports;

IL EST PROPOSÉ PAR : Marjolaine Leblanc

APPUYÉ PAR : Vanessa Chouinard

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil confirme et officialise le dépôt des rapports d'audit de conformité portant sur l'adoption du budget et du plan triennal d'immobilisation;

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise à la direction de l'expertise et du soutien stratégique en audit de la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-12
170

05.10 - Autorisation de paiements au 31 décembre 2021

Il est proposé par France Thibodeau, appuyé par Vanessa Chouinard et résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière Magguy Mathault et/ou la greffière-trésorière adjointe Roxanne Pelletier à effectuer le paiement des comptes au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06 - SÉCURITÉ INCENDIE

06.01 - Point d'information - Richard Gauvin, directeur incendie

Rien à signaler.

07 - RÉSEAU ROUTIER

07.01 - Point d'information - René Laverdière, représentante

Lors de la dernière tempête, l'entrepreneur nous a contacté afin de nous mentionner qu'il retarderait un peu le déneigement à cause de pluie annoncée fin d'éviter que les chemins se retrouvent complètement glacés. Le maire rencontrera monsieur Tremblay du Ministère des Transports concernant la lumière clignotante au coin de la route 204/285.

2021-12
171

07.02 - Modification du contrat de déneigement

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande d'entretien d'un chemin public pour une nouvelle résidence permanente;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle résidence sera à 300 mètres de la route 285 dans le 5e Rang Ouest;

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bourgault

APPUYÉ PAR : Vanessa Chouinard

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil autorise le déneigement de la section de route pour se rendre à la nouvelle résidence permanente et autorise également la directrice générale et greffière-trésorière d'aviser l'entrepreneur de l'ajout de 300 mètres de route au contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

08 - HYGIÈNE DU MILIEU

08.01 - Point d'information RIGD, Simon Bourgault, représentant

Suivi de la dernière rencontre :

- René Laverdière a été nommé président de la régie;
- Les membres discutent de l'éventualité de remettre à l'horaire au moins une cueillette des ordures MONSTRES en 2022.

08.02 - Point d'information - Environnement, Marjolaine Leblanc, représentante

Rien à signaler.

09 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

09.01 - Point d'information - MADA, France Thibodeau, représentante

Suivi de la dernière rencontre :

- Le comité MADA discute présentement de la possibilité de faire un dîner de Noël pour les aînés. Ce dîner serait réalisable par l'entremise du restaurant et devrait se tenir le 21 décembre prochain. La convocation se fera par téléphone.
- Anaïs McKay, chargé de projet était également présente à la rencontre afin de présenter le portrait de la municipalité, discuter des résultats du sondage, de la priorisation des constats et priorisation des actions dans le cadre du renouvellement de la politique des aînés.
- Roxanne Pelletier travaille sur les statistiques à fournir dans cet exercice.

09.02 - Point d'information - Politique familiale, Véronique Côté, représentante

Suivi de la dernière rencontre :

- La distribution des cadeaux se fera dimanche le 12 décembre comme l'an dernier avec le camion incendie.
- Un cône de chocolat chaud et biscuits seront remis avec le cadeau personnalisé pour chacun des enfants.

09.03 - Point d'information - ORH de L'Islet, Vanessa Chouinard, représentante

La réunion a encore été reportée.

10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.01 - Point d'information - Transport Adapté, Marjolaine Leblanc, représentant

Suivi de la dernière rencontre :

- La liste des nouveaux membres du CA sera transmise à Magguy Mathault.
- Une problématique a été soulevée concernant la nomination d'un membre au CA par une municipalité.
- Madame Diane Bérubé a été embauchée comme conductrice du taxi.

11 - TOURISME

11.01 - Point d'information - Tourisme, Catherine Bilodeau, représentante

Rien à signaler.

11.02 - Panneau autoroute - Réservation des espaces publicitaires

Le Conseil n'adhère pas à ce projet.

11.03 - Campagne - Quad-Motoneige et Guide touristique

Il est proposé par Simon Bourgault, appuyé par France Thibodeau et résolu d'adhérer aux campagnes suivantes :

- Campagne Web Quad
- Campagne Web motoneige

- Publicités guide TCA

12 - LOISIRS ET CULTURE

12.01 - Point d'information - Salle municipale, Simon Bourgault, représentant

Rien à signaler.

12.02 - Point information - Loisirs, Vanessa Chouinard, représentante

Nous n'avons toujours pas recruté pour le poste d'entretien de la patinoire. Pour ce qui est de la supervision et de l'ouverture du chalet des loisirs, une personne est intéressée.

12.03 - Point d'information - G7, René Laverdière, représentant

Suivi de la dernière rencontre (maires, directeurs généraux, conseillers responsables des loisirs)

- Catherine Lemelin, agente à la vie communautaire de L'Islet-Sud a présenté son rapport pour l'implantation d'un terrain de jeux unifié et monsieur
- Yoan Mantha, agent de développement économique de L'Islet-Sud a fait une courte présentation puisqu'il est nouvellement embauché.
- Antoine Chiletti, directeur du service des transports de personnes de la MRC de L'Islet assistait également afin de valider les possibilités de financement pour le transport des enfants advenant l'acceptation du terrain de jeux unifié par les municipalités.

**2021-12
173**

12.04 - Terrain de jeux unifié - L'Islet-Sud

CONSIDÉRANT QUE Catherine Lemelin, agente à la vie communautaire de l'Islet-Sud a été embauchée en juillet dernier dans le but de :

- recenser l'ensemble de l'offre d'activités communautaire dans le sud de L'Islet;
- faire la promotion des activités communautaires (activités, festival, etc.);
- initier et développer des activités de loisirs, de culture et de socialisation sur le territoire;
- soutenir les organismes et municipalités dans la planification et l'organisation d'activités;
- appuyer la réalisation d'actions communes issues des politiques familiales locales;
- collaborer pour mettre en place des solutions de transport des personnes afin de favoriser la participation.

CONSIDÉRANT QU'UN de ses premiers mandats était d'analyser la possibilité d'implanter un terrain de jeux unifié pour les 7 municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le rapport final a été présenté aux maires,

directions générales et conseillers responsables des loisirs le 1er décembre dernier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Catherine Bilodeau

APPUYÉ PAR : Vanessa Chouinard

ET RÉSOLU

QUE le Conseil décide d'adhérer à l'unification des terrains de jeux pour l'été 2022 et ce, tel que présenté lors de la rencontre du 1er décembre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

14 - VARIA

14.01 - Défibrillateur

Le comité MADA s'occupera de trouver un moyen de communication avec la population afin de simplifier et maximiser l'accès au défibrillateur pour ces derniers. Présentement, il est impossible d'obtenir une entente avec 911 étant donné que nous n'avons pas de premiers répondants.

14.02 - Arrêt bienveillant

Le foyer au propane ainsi que les lumières sont arrivés. Dans la semaine du 13 décembre, nous devrions recevoir les chaises Adirondack et l'installation de la ligne de propane se fera le 15 décembre.

**2021-12
174**

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Simon Bourgault et résolu que cette session régulière soit levée à 20h30.

René Laverdière, maire Magguy Mathault, dir. gén. & greffière-trésorière

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Adalbert, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des dépenses décrites ci-devant.

Magguy Mathault, directrice générale et greffière-trésorière